



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/47

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Pierre POUILLEY, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Madame Cécile GRAU

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Valérie GUARINOS

Date de convocation : 07 avril 2021

Objet : Dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Equipements des Territoires Ruraux 2021 pour des travaux de construction d'un stade Futsal – Priorité n°6 - *Annule et remplace la délibération 2020.009 du 28/01/2021*

Monsieur Le Maire explique que la ville a bénéficié gracieusement de la part de la Fédération Française de Football de la pose d'un terrain de football appelé « Futsal ».

Il informe que le futsal est la forme de football en salle reconnue et soutenue par la FIFA et par l'UEFA au moyen de championnats d'Europe et de coupes du Monde interclubs et pour les équipes nationales.

Le futsal est né en Amérique du Sud notamment en Uruguay et au Brésil. Au Brésil, les mégapoles surpeuplées et le manque de terrains de jeux ont contraint une grande partie de la population fervente amatrice de football à jouer sur des terrains de dimensions réduites.

La FIFA a choisi le terme « futsal » pour le type de football à cinq qu'elle soutient. La discipline se joue sur un terrain plat en salle ou en extérieur, avec des buts de handball et un ballon de taille 4 présentant un rebond réduit. Le terrain comprend des lignes de touches, et tous les joueurs sont libres d'entrer dans la surface de réparation et de jouer le ballon au-dessus de leur tête.

Obtenu gracieusement, la ville est tenue de fournir une plateforme pour accueillir ce type de stade. Par conséquent, les travaux se traduisent par un apport de matériaux, un reprofilage du terrain et la réalisation d'un enrobé de type 0/6 sur une épaisseur de 4 cm. Pour finir, la ville réalise une clôture d'enceinte permettant ainsi de sécuriser le site.

Cet équipement vient compléter la gamme de produits existante sur le site boudrome, un terrain synthétique et le complexe sportif Eric Spécia.

Le montant des travaux de création de la plateforme et de la clôture s'élève à 63 880 € HT. Par conséquent, Monsieur Le Maire propose d'une part le plan de financement suivant, et d'autre part, de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux 2021 pour un montant total de 19 164 € .

Description	Montant (HT)
Travaux	63 880 €
Total	63 880 € HT

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – DETR 2021 Critères « équipements sportifs »	19 164 €	30 %
Autofinancement	44 716 €	70 %
TOTAL	63 880 €	100 %

Par conséquent, il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Maire, le Conseil Municipal
après en avoir délibéré,
à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles que présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2021 et pour un montant de 19 164 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Maire SANCHEZ

